



14ème législature

Question N° : 863	De M. François Cornut-Gentille (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >élèves	Analyse > évaluation. rapport de l'OCDE. bilan et perspectives.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Réponse publiée au JO le : 16/10/2012 page : 5739		

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'évaluation du système éducatif. Le programme Pisa de l'OCDE place en 2010 le système éducatif français dans la moyenne des pays de l'OCDE. Dans le même temps, plusieurs organismes et services de contrôle soulignent l'insuffisance des moyens nationaux pour évaluer la qualité du service pédagogique. D'où la nécessité pour le ministre de l'éducation nationale de mettre en place des organes et des mesures aptes à relever l'efficacité du système, ses défaillances et le cas échéant les mesures correctrices à prendre. Il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Pour les acteurs de l'éducation, les évaluations devraient fournir toutes les informations nécessaires à la prise de décision, à la mise en oeuvre et à la régulation, au plus près des préoccupations de chacun. Elles devraient être centrées à la fois sur les résultats et sur les acquis des élèves mais devraient fournir également l'ensemble des éléments qui permettent de comprendre ces résultats. Or, il n'y a pas toujours de consensus sur la finalité et sur les modalités de ces évaluations. D'autre part, l'exploitation des résultats des études comparatives internationales (ex. PISA, PIRLS) ou des évaluations nationales n'est pas satisfaisante. En dehors du cercle restreint d'initiés spécialistes des questions éducatives, peu de personnes sont en mesure d'en connaître réellement la portée et les limites et donc d'en tirer des enseignements utiles pour le pilotage du système et l'action pédagogique dans les classes. La grande concertation pour la refondation de l'école qui a commencé début juillet 2012 consacre une partie importante de ses travaux à redéfinir les objectifs et les modalités des évaluations tant du système éducatif que des acquis des élèves. Le ministre de l'éducation nationale en tirera toutes les conséquences dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation qui sera présentée au Parlement avant la fin de l'année 2012.